

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LA RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DE REMPLACEMENT DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME**

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par la soussignée, Chantale Guy, greffière par intérim de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

Que lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de la Pocatière, tenue le 2 décembre 2024, les projets de règlement suivants ont été adoptés :

- Projet de règlement numéro 10-2024 concernant le plan d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le plan d'urbanisme 20-90;
- Projet de règlement numéro 11-2024 concernant le règlement de zonage, abrogeant et remplaçant le règlement de zonage 21-90;
- Projet de règlement numéro 12-2024 concernant le règlement de lotissement, abrogeant et remplaçant le règlement de lotissement 22-90;
- Projet de règlement numéro 13-2024 concernant le règlement de construction, abrogeant et remplaçant le règlement de construction 23-90;
- Projet de règlement numéro 14-2024 concernant le règlement sur les permis et certificats, abrogeant et remplaçant les règlements sur les permis et certificats 23-90 et administratif 24-90;
- Projet de règlement numéro 15-2024 concernant le règlement sur les dérogations mineures, abrogeant et remplaçant le règlement sur les dérogations mineures 11-95;

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 20 janvier 2025 à 19 h au 412, 9^e Rue à la Ville de La Pocatière. L'objet de l'assemblée est de présenter ces projets de règlements et de consulter la population. Ainsi, les différents projets de règlements cités plus haut visent à remplacer ou modifier les règlements d'urbanisme pour les mettre à jour et répondre aux nouvelles orientations du plan d'urbanisme et du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Kamouraska.

Le Plan d'urbanisme est un document de planification encadrant l'aménagement et le développement du territoire de la Ville de La Pocatière. Ce document présente un portrait actuel de la communauté, la vision d'aménagement et de développement selon un horizon de 10 à 15 ans, les orientations et les objectifs qui en découlent, les affectations du sol ainsi qu'un plan d'action en vue de mettre en œuvre le plan d'urbanisme. Les quatre grandes thématiques qui constituent le nouveau Plan d'urbanisme sont : le milieu de vie, le développement économique, les milieux naturels et l'environnement ainsi que la mobilité et le transport.

Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Les dispositions du projet de règlement d'urbanisme numéro 11-2024 sur le zonage sont susceptibles d'approbation référendaire.

Un résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme est disponible en ligne sur le site internet de la Ville de La Pocatière. Les projets de règlement contiennent des dispositions qui s'appliquent à l'ensemble du territoire. Les projets de règlements peuvent être consultés, sans frais, au bureau municipal situé au 412, 9^e Rue à la Ville de La Pocatière, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à La Pocatière, le 6 décembre 2024.

Chantale Guy
Greffière par intérim